

LA LUCARNE 10 \$

LA LUCARNE est le bulletin de liaison de l'association Amis et propriétaires de maisons anciennes du Québec (APMAQ). Publiée chaque trimestre depuis janvier 1981, LA LUCARNE se veut un organe d'information sur différents aspects liés à la sauvegarde et à la mise en valeur du patrimoine. Le ministère de la Culture et des Communications du Québec soutient financièrement l'APMAQ dans sa mission.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION 2024

Pierrôt Arpin, trésorier François Gagnon, administrateur Diane Jolicoeur, administratrice Alexandre Laprise, administrateur Clément Locat, président Claud Michaud, vice-président Michelle Roy, administratrice

Secrétariat de l'APMAQ

2050, rue Atateken, Montréal (Québec), H2L 3L8

Téléphone: 450 661-6000

Courriel: info@maisons-anciennes.qc.ca **Site Web**: www.maisons-anciennes.qc.ca

Comité de rédaction : Michel Bellemare, Diane Jolicoeur, Clément Locat,

Noémi Nadeau, Louis Patenaude.

Édition WEB: Daniel Milot

Collaborations: Pierre Lacroix, Danielle Larose, Steve Melanson.

Mention de sources : Jeanne Deschambault (p. 4 à 6), Pierre Lacroix (p. 14 à 16), Danielle Larose, Jacques Claessens et Mathias Hoffmann (p.10 et 11), Jerry Roy (p. 12 et 14), Diane Jolicoeur (p. 16 et 17).

Abonnements, publicité et comptabilité :

Mireille Blais: gestion@maisons-anciennes.qc.ca

Infographie: Denis Rheault

Impression: Les Publications Municipales inc.

Livraison: Effica-poste inc.

Bibliothèque nationale du Québec Bibliothèque nationale du Canada Dépôt légal : ISSN 0711 — 3285

© APMAQ 2024. Tous droits réservés sur l'ensemble de cette revue. On peut reproduire et citer de courts extraits d'articles à la condition d'en indiquer l'auteur et la source, mais on doit adresser au secrétariat de l'APMAQ toute demande de reproduction de photos ou d'un article intégral. Les opinions exprimées dans LA LUCARNE n'engagent que les auteurs.

Automne 2024 L'Île d'Orléans, un lieu inspirant

Sainte-Adèle: des citoyens réussissent à sauver de la démolition l'ancien couvent des Soeurs de la Providence Michel Bellemare et Steve Melanson	4
Fondation en béton de ciment Pierre Lacroix	7
L'environnement légal d'une intervention sur une maison ancienne Danielle Larose	10
Cap-Santé: une visite de passionnés chez des passionnés ! Diane Jolicoeur	12
Varennes: berceau seigneurial et religieux Diane Jolicoeur	14
Bâtiments: quand requalification rime avec protection Diane Jolicoeur	15
Campagne de sociofinancement : un succès inespéré pour une grande première ! Noémi Nadeau	18

En double page couverture



La maison Gourdeau est une maison de ferme d'inspiration française construite en 1723 dans la municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans.

Photo: Claude Robillard

LA LUCARNE n'est pas responsable de la qualité des services offerts par les entreprises qui s'annoncent dans ses pages.



MOT DU PRÉSIDENT



Une année dans la vie des Amis et propriétaires de maisons anciennes...

Le congrès annuel de la mioctobre clôture une année riche à bien des égards pour l'Association, que ce soit la tenue d'activités qui ont connu un grand succès de fréquentation, le déploiement de divers outils facilitant la communication entre les membres de même que la production en cours de documents d'infor-

mation sur le bâti ancien à l'usage de nos membres et du public. Il va sans dire que le succès de toute cette organisation a profité de la contribution généreuse des membres du Conseil d'administration et de nombreux bénévoles qui sont à la source du bon fonctionnement des différents comités, sans oublier les membres qui collaborent dans leur milieu à l'organisation d'activités. Certainement un signe de succès pour notre association, les inscriptions aux différentes activités ont dépassé nos capacités d'accueil, tout particulièrement pour le Congrès annuel.

Pour le bénéfice de nos membres, je présenterai ces différents comités. J'invite ceux qui ont de l'intérêt à joindre l'un de ceux-ci à se manifester auprès du Conseil. Notre directrice générale, Noémi Nadeau, assure la coordination de ces comités et le président en est membre d'office.



Comité des communications

Responsable: François Gagnon

Membres: Daniel Milot, Gabriel Larose

Comité de La Lucarne

Responsable : Michel Bellemare Membres : Louis Patenaude, Diane Jolicoeur, Clément Locat

Comité de programmation

Responsable : Michelle Roy Membres : Diane Jolicoeur, François Gagnon, Claire Pageau, Alice Moreux

Comité de sauvegarde

Responsable : En attente d'un responsable Membres : Michel Létourneau, Arthur Plumpton, Clément Locat

Groupe conseil

Coordinatrice : Nathalie Hotte Membres expérimentés dans la restauration

Comité des prix

Responsable : Michelle Roy Membres : Louis Patenaude

Comité des assurances

Responsable : Claud Michaud Membres : Claire Pageau, Robert Bergeron, Patrick Toupin

Comité des maisons à statut de reconnaissance nationale

Responsable:

Ce comité est actuellement en formation

Je termine en remerciant les membres du Conseil, nos nombreux bénévoles, notre webmestre, Daniel Milot et notre responsable auprès des membres, Claire Pageau, pour l'énorme travail accompli tout au long de cette année.

Notre directrice générale, Noémi Nadeau, nos responsables au développement numérique et aux communications, Élodie Thiec, remplacée par Gabriel Larose en début septembre et Mireille Blais, conseillère administrative, méritent également notre reconnaissance pour la gestion efficace de l'Association et les services attentionnés auprès de nos membres.

L'APMAQ se lance dans une autre année avec enthousiasme.

Clément Locat, président APMAQ

SAINTE-ADÈLE: DES CITOYENS RÉUSSISSENT À SAUVER DE LA DÉMOLITION L'ANCIEN COUVENT DES SOEURS DE LA PROVIDENCE

Michel Bellemare



L'ancien couvent tel qu'il était en juillet dernier, inhabité depuis des mois et placardé.

De nombreux citoyens de Sainte-Adèle, dans les Laurentides, ont poussé un véritable soupir de soulagement empreint d'émotion le 4 septembre dernier en apprenant que la demande de démolition visant l'ancien couvent des Sœurs de la Providence était rejetée.

Devant eux, en direct, les membres du comité de démolition de la Ville ont présenté les faits et ont voté à deux contre un en défaveur du projet de faire disparaître du paysage ce bâtiment plus que centenaire. Le demandeur proposait la démolition complète de l'ancien couvent afin de construire sur le site quatre immeubles de trois étages comprenant un total de 129 logements.

«Les besoins de la ville en logements à saveur sociale, et abordables, sont réels, mais on a constaté un intérêt fla-

grant pour conserver le bâtiment», nous a indiqué au téléphone quelques jours après le vote, Richard Allard, qui dirige les séances du comité de démolition.

Une pétition mise en ligne dans la foulée de la publication de la demande de démolition au début de l'année comptait récemment plus de 640 signatures.

«Le comité de démolition vient de voter contre!!! Je suis très content et ému», nous écrivait dans un courriel quelques instants après le vote du comité, Steve Melanson, un résident de Sainte-Adèle membre du *Comité des Citoyens Unis pour la Conservation du 220 Lesage* et l'initiateur de la pétition en opposition à la démolition de l'ancien couvent des Sœurs de la Providence.

«On a gagné une énorme manche, [...] mais c'est un dossier à suivre. Quelle sera la suite? C'est une bonne question», nous a-t-il confié lors d'un entretien téléphonique la semaine suivant la décision du comité.

La porte est maintenant ouverte à de nouveaux projets conformes aux besoins de la communauté et susceptibles d'obtenir l'assentiment populaire; ceux-ci pourraient provenir du propriétaire du site, d'un promoteur ou d'organisations citoyennes intéressées ou encore de la municipalité. Mais, comme nous l'a suggéré Richard Allard, le propriétaire «est toujours maître de sa propriété».

La Lucarne a tenté d'obtenir les commentaires du propriétaire des lieux dans la foulée de la décision du comité de démolition, mais en vain.



L'entrée latérale de l'ancien couvent de la rue Lesage.



Le couvent tel qu'il était en 1923. Source: BAnQ (Fonds Famille Papineau).

Au cours de l'été, Steve Melanson, dont le rôle a été central dans le dossier du couvent, nous avait soumis le texte suivant pour le bénéfice des lecteurs de La Lucarne, alors que n'était pas encore connue la décision du comité de démolition. Nous avons décidé de publier intégralement ce texte qui témoigne de l'attachement citoyen à ce lieu historique:

«Du haut du Sommet-Bleu, si ie descends sur la rue Richer entre les arbres touffus qui se nourrissent de l'espace, apparaissent au loin les montagnes, comme un point de vue dissimulé qui ose encore pointer le nez. Les maisons du quartier se cachent sur leur terrain boisé : soit qu'on les devine, soit qu'elles se révèlent sous la ramure des arbres, mais la nature domine. La rue a une bonne pente, elle mène en bordure du lac. À mi-chemin, soudain sur la droite, se dessine un large bâtiment de briques rouges. Il grandit plus je m'approche et s'impose. J'ose pénétrer son lieu, où respire encore l'histoire, le silence des Sœurs de la Providence qui, elles-mêmes, me précédaient d'un siècle dans les mêmes foulées. Sur l'ancien aménagement du vaste terrain, la nature reprend de plus en plus ses droits, mais si l'on y est suffisamment attentif, par différents menus détails, le film du passé fait renaître les sœurs dans leurs différentes activités et déplacements. J'y ai par exemple décelé la piste qu'elles empruntaient pour faire en marches pieuses la boucle de leur lieu de recueillement. Sur le bâtiment aussi s'inscrivent ce passé et son expérience, comme on peut facilement déceler sur la devanture, l'ancienne entrée principale qu'on atteignait par le trottoir de béton joignant le petit rond-point asphalté. Un des moments les plus vivants de visions du passé que j'y ai vécus fut la découverte de la vieille barre d'attache pour les chevaux. Lorsque l'on marche, contemplatif, en un tel lieu, le passé se met à revivre en soi pour faire palpiter l'enchantement d'une réalité qui respire toujours.

C'est ce genre de choses que les membres de comités de démolition des villes ne connaissent pas, ne reconnaissent pas, et veulent décimer d'une manière irréversible en laissant se faufiler des développements laids et insipides, souvent bruyants et toujours sans âme. Le couvent des Sœurs de la Providence n'est pas le seul lieu qui fait de Sainte-Adèle une ville d'histoire vivante et concrète, par son architecture rayonnante. C'est en arpentant son territoire qu'au hasard des coins de rue, ici et là, on peut ressentir qu'elle est héritière, non seulement de manière littéraire, de la prégnance des Belles histoires des Pays-d'en-Haut, mais – la réalité dépassant

toujours la fiction –, que lesdits Paysd'en-Haut font battre le cœur par l'atmosphère qui se dégage de ses artères villageoises. Même si on la traverse distraitement en voiture, cela imprègne notre âme.

La beauté a quelque chose à dire et nul n'a besoin d'argumenter que l'architecture ancienne considérait ce langage, alors qu'elle ne sert plus aujourd'hui que l'utilité. « La forme suit la fonction » a proféré l'architecte américain Louis Sullivan à la fin du XIXe siècle. Son crédo a donné naissance à une architecture moderne qui ne considère plus que la fonction et l'utilité, sans aucune considération pour la beauté. Or, lorsque cette beauté, par l'histoire vivante, palpite encore au sein de nos milieux de vie, bien assise sur ses fondations d'une autre époque, il est de notre devoir de la préserver. Tant en va-t-il de tous les bâtiments qui parlent toujours du foisonnement qui a fait naître nos villes et villages. Le patrimoine parfois chuchote, parfois gonfle le torse, et souvent se glisse dans la vision inconsciente du passant pressé. Mais de toute manière, il irradie l'environnement et imprègne l'âme de tout ce sur quoi il réverbère. Le patrimoine se déverse, remplit l'espace; comme un torrent, il ressuscite perpétuellement son époque qui n'est plus. Il donne la beauté, il donne le goût de le côtoyer, le goût d'y vivre, le goût de vivre. Ce ne sont pas là des exagérations poétiques. Ineffablement, la beauté donne un sens à la vie. On ne sait pas pourquoi. Il semble qu'elle soit un portail d'un autre monde.

Par les lieux du couvent, j'ai ainsi rejoint la rue Lesage. L'église est dans mon champ de vision. Quelle chance qu'il soit midi pour que je sois traversé, comme tous les jours à la même heure, par les vibrations de ses cloches. Si je me retourne, le couvent se lève dans toute sa force. Encore une fois, je l'aurai côtoyé. Ce n'est pas un rêve qui me comble, ici. C'est quelque chose du réel qui est bien plus grand que le perceptible.

Le 12 février 2024, après une rapide, courte et intense mobilisation de deux Adélois-es, et avec le dépôt d'une pétition de maintenant plus de 600 noms et la présence de quelques 60 citoyens, le conseil municipal a décidé de reporter sa décision quant à la demande de démolition de l'ancien couvent des Sœurs de la Providence. L'acquéreur du terrain veut y construire 129 unités de logements avec stationnements intérieurs. Les citoyens sont maintenant aux aguets de l'annonce de la prochaine séance publique du comité de démolition.»

Le comité de Sauvegarde de l'APMAQ et la Fédération Histoire Québec (FHQ) avaient joint leurs voix à celles des citoyens de Sainte-Adèle s'opposant à la démolition de l'ancien couvent.

Extrait de la lettre envoyée au comité de démolition le 8 février 2024 :

« ... l'ancien couvent est un témoin important de l'éducation dispensée dans cet ancien secteur de Sainte-Adèle, la Communauté des Sœurs de la Providence y ayant inauguré l'édifice en 1917. Il fait partie du paysage depuis déjà plus de 100 ans. Occupé par les religieuses jusqu'en 1988, l'intégrité de son bâti est somme toute demeurée intacte. Il est vrai qu'il s'agit d'une construction humble mais qui n'en est pas moins d'un intérêt patrimonial pour ses valeurs architecturales, historiques et communautaires. De plus, le terrain environnant est d'une grande qualité paysagère présentant une pente, un couvert végétal important et des arbres majestueux. »



La FHQ et l'APMAQ soutiennent aussi que la démolition de l'édifice serait en opposition aux principes de développement durable puisque la fin de vie de l'édifice est loin d'être atteinte.

Dans le contexte du manque de disponibilité de logements dans la région, il serait mal avisé d'en retirer, particulièrement pour un projet de remplacement dont la conception ne respecte ni les valeurs patrimoniales du lieu, ni la qualité de l'environnement d'accueil.

Nous vous invitons à consulter sur le site internet de l'APMAQ l'intégralité de cette lettre, ainsi que celle appréciant la décision du comité de démolition de la Ville de Sainte-Adèle d'obtenir un dossier complet avant de se prononcer.



Le bâtiment s'insère dans une végétation mature.

FONDATION EN BÉTON DE CIMENT

Pierre Lacroix, ing., M. Ing., en matériaux et membre du Groupe-conseil

Second d'une série d'articles sur les modes de construction et les matériaux, préparés par des membres du Groupe-conseil de l'APMAQ, ceux-ci visant l'amélioration des connaissances afin de permettre à nos membres et au public d'avoir une meilleure compréhension des besoins de conservation du bâti.

Mise en situation

Contrairement à l'emploi courant de la chaux dans la maçonnerie qui a des siècles d'utilisation soit depuis environ 2000 av. J.-C., le béton est un matériau récent avec à peine un peu plus de 100 ans d'usage.



Mur de la Rome antique constitué de pierres et de briques reliées par un mortier de chaux et de cendres volcaniques appelé « béton romain ». Photo Wikipedia.

De nos jours, une durée de vie supérieure à 150 ans pour un béton régulier est attendue. Toutefois, le béton d'hier et d'aujourd'hui peut présenter des désordres reliés à sa composition, à sa mise en place, à sa cure (plutôt à son absence de cure), à son hydrofugation*, à son retrait de séchage, à l'absence d'armature, à la mise en place sur une assise impropre ou remaniée et plus encore à l'action des cycles de gel et dégel et de réactions entre le ciment et les granulats. Pour toutes ces raisons, il est pertinent de s'attarder au béton de ciment des fondations.

Rappel historique

Le passage de la fabrication de la chaux à celle des ciments naturels résultant de la calcination d'un mélange de calcaire et d'argile, puis à celle des ciments Portland s'est faite progressivement du milieu du XVIIIe siècle au milieu du XIXE siècle à partir d'études que l'on peut qualifier de scientifiques, au hasard de développements techniques heureux et aussi avec une grande part de chance. Le nom ciment Portland provient d'un brevet obtenu en 1824 par le britannique Joseph Aspdin, pour la découverte d'un ciment amélioré qui une fois

durci avait la couleur des pierres de l'île de Portland (Angleterre). Il faut cependant attendre aux environs de 1850 pour que son fils William réussisse à le fabriquer, en élevant suffisamment la température de cuisson d'une combinaison de calcaire et de shale (argile consolidée) afin d'obtenir les proportions souhaitées de silice, d'alumine et de fer que devait contenir une pierre calcaire pour produire un ciment Portland.

La première exportation de ciment Portland britannique vers les États-Unis date de 1871. Ce n'est qu'entre 1890 et 1899 que la production de ciment Portland dépassa la production de ciment naturel aux États-Unis, qui devient marginale en 1900 (2 % de la production). C'est tout juste avant 1900 que les fours rotatifs commencèrent à remplacer les fours verticaux et qu'apparurent les premiers broyeurs à boulet d'acier. Dans les mêmes années, l'ajout de gypse lors du broyage du clinker* débuta afin de contrôler la prise.

Comme mentionné précédemment, l'arrivée du ciment Portland sur le marché commercial se situe au début des années 1870. Il est largement distribué dans les années 1890 et il est couramment utilisé pour la réalisation des fondations dès les années 1900-1910. En 1889 au Canada, le ciment Portland est produit aux usines de Montréal et de Hull, (aujourd'hui Gatineau). Elles sont une vingtaine en 1909, toutes situées en Ontario et au Québec.

Le béton régulier utilisé actuellement se compose de ciment Portland, de granulat fin (sable), de gros granulat (concassé ou naturel), d'eau et d'adjuvants. Les ajouts cimentaires sont étudiés et incorporés dans certains bétons à partir des années 1970, mais ils sont rarement utilisés dans la fabrication du béton de fondations résidentielles. Un ajout cimentaire est un matériau généralement plus fin que le ciment et qui possède des caractéristiques hydrauliques ou pouzzolaniques* (réaction avec la chaux d'hydratation du ciment) ou les deux, lui permettant d'être utilisé en remplacement du ciment Portland tout en améliorant diverses propriétés du béton.

La livraison par bétonnière à tambour ne débute qu'au milieu du XX^e siècle. Précédemment, le béton était malaxé sur place avec une petite bétonnière à tambour comme celles qui sont toujours disponibles dans les centres de location.

Jusqu'au milieu du XXe siècle, les granulats sont considérés des matériaux inertes de remplissage. Cependant, les granulats doivent être exempts de matières pouvant entraver le lien pâte/granulat, ce qui comprend la matière organique, le charbon et l'argile. On peut donc retrouver en plus des constituants de base dans le béton, de la brique, des scories de bouilloire (mâchefer), du bois et des cailloux. Ces derniers peuvent constituer des horizons dans le béton ou le plus souvent être jetés même garrochés dans ce dernier.



Bétonnière London, tout début XX^e siècle, ancêtre des bétonnières d'aujourd'hui, Site historique national de Paspébiac, Gaspésie.

Dans les premiers usages du béton en fondation, une résistance à la compression sur cylindre de 1000 lb/po² (7 MPa) était attendue. Les premières exigences sur le béton résidentiel pouvaient cependant se limiter à la qualité du ciment sans exigences de résistance à la compression. Cependant dès 1920, une résistance de 2000 lb/po² (14 MPa) était une résistance facilement atteignable avec la technologie du temps. C'est cette résistance minimale de 14-15 MPa qui est requise par les codes de construction du bâtiment jusqu'à l'édition présente du Code national du bâtiment – Canada 2020 (lequel peut ne pas être référé dans votre municipalité). À partir de l'édition 2014 de la norme CSA A23.1: Béton - Constituants et exécution des travaux, l'exigence de résistance pour le béton de fondation, d'une classe d'exposition R*, est de 25 MPa. Cette exigence n'est pas formellement intégrée au Code national du bâtiment 2015 et 2020.

Il faudra attendre le développement des entraîneurs d'air* dans les années 1940-50 pour pouvoir qualifier de durable le béton face aux cycles de gel et de dégel rapides. Des critères de teneurs en air et de caractéristiques du réseau de bulles d'air sont inclus à la norme CSA A23.1 dès l'édition de 1960. Le béton des fondations étant soumis à des cycles de gel et de dégel en condition non saturée, la décennie des années 1960 est par conséquent une période charnière pour la qualification du béton

Les codes de construction du XX^e siècle ont rapidement demandé une hydrofugation du béton des fondations; elles doivent être protégées contre l'humidité, ce qui est encore une exigence actuelle, et prévoir un drainage des fondations (Section 9.13 du *Code national du bâtiment – Canada)*. L'hydrofugation ne vise cependant qu'à limiter le transport de l'humidité. Elle est obtenue par la pose d'une mince couche de goudron, avant les années 1960, ou de bitume par la suite.

Faire ou non une intervention

Un béton sans air entraîné n'est pas considéré durable en présence d'eau et de cycles de gel et de dégel. Toute intervention qui vise à diminuer l'eau dans le béton en augmentera sa longévité.

Il n'y a pas d'intervention unique, considérant que la qualité actuelle du béton d'avant les années 1950 peut être très variable, souvent de très faible résistance, résultant des cycles de gel et dégel dans ce dernier, à 7 MPa, à 14 -15 MPa, à 40 MPa et même 60 MPa occasionnellement. Comme uniquement du ciment Portland était d'usage dans cette première demie du XX^e siècle, la durabilité des bétons sans air entraîné est directement reliée à la porosité de la pâte du béton et donc directement reliée au rapport eau/ciment du mélange.

L'autre cause principale de détérioration du béton jusqu'au milieu du XXe siècle est reliée à une réaction entre les alcalis du ciment (sodium et potassium) et les granulats, causant ainsi une microfissuration que l'on nomme réaction alcalisgranulats (RAG). La réaction produit un gel calco-silico-alcalin communément appelé gel de silice. Dans une situation de cycles de gel et dégel pour un béton atteint de réactions alcalines, les désordres seront plus importants par l'ouverture de la microfissuration due à l'action du gel.

Concernant le drainage des fondations au début du XX^e siècle, on utilisait des drains de grès ou de terracotta qui pouvaient ne pas être perforés, appuyés les uns sur les autres, sans enrobage de pierre nette. Ce n'est qu'au début des années 1980 que le développement des géotextiles a permis la pose des drains de plastique perforés et enrobés de géotextile ou encore des drains de pierre nette enrobés par un géotextile. On considère, qu'avant l'utilisation des géotextiles, les drains devenaient probablement bouchés et non fonctionnels après 20 à 30 ans d'utilisation.

Références

AMCQ, Devis étanchéité des surfaces de béton, Division imperméabilisation, première édition, mai 2005.

Conseil national de recherches Canada (CNRC), Code national du bâtiment – Canada, 2015 et 2020, accessible en ligne.

Lafarge, Lafarge au Canada, 50 ans d'histoire, 1956-2006, Groupe Qualibris, décembre 2007, 221 pages.

*Lexique

Classe d'exposition: La norme canadienne définie, sous des classes (C, F, N, S, R), des exigences de résistance, liant, rapport eau/liant, teneur en air et cure associés aux usages et aux types d'agression du béton: soumis aux sels - C, soumis à des cycles de gel et dégel - F, intérieur - N, attaque par les sulfates - S, résidentiel -R (semelle R-1, mur R-2, dalle intérieure R-3).

Clinker: Résultat, sous forme de boulettes, du chauffage à haute température (1450°C) d'un mélange soigneusement dosé de calcaire, silice, fer et aluminium, généralement dans un four rotatif.

Entraîneur d'air : Ajouté en usine principalement sous forme liquide, lorsque bien dosé et validé, le volume d'air, la dimension et la distribution des bulles d'air permettent à l'eau contenue dans le béton d'y prendre expansion lorsque le béton gèle, prévenant la fissuration.

Hydrofugation: Action de limiter l'absorption d'eau du support, ici le béton. Par opposition, l'imperméabilisation requiert un système plus robuste pour rendre un élément étanche à l'eau.

Pouzzolanique: Matériau qui a la propriété, en présence d'eau et de chaux, de réagir avec l'eau et de former des hydrates liants (C-S-H). Tenant son nom d'une localité dans la Rome antique où elle était présente, la pozzolante, une pierre naturelle d'origine volcanique, était mélangée à de la chaux, ce qui permettait une prise des mortiers, même immergés.



Fondation en béton, premier quart du XX^e, dont le mur sud présente de l'écaillage. Noter la largeur des planches des coffrages, Brownsburg, Laurentides.



Écaillage d'un béton quasi centenaire relié au gel et dégel du béton sans air entrainé et à rapport eau/ciment élevé, Brownsburg, Laurentides.



Béton affecté par une réaction alcali-granulats.

L'ENVIRONNEMENT LÉGAL D'UNE INTERVENTION SUR UNE MAISON ANCIENNE

Me Danielle Larose, ethnologue et conseillère juridique



Échafaudage pour la restauration d'une maison construite vers 1830, à Beaupré.

Restaurer, rénover voire réparer une maison ancienne c'est tout un art qui nécessite beaucoup de talent. Trouver la perle rare qui fera les travaux n'est pas une simple tâche. Encore faut-il que cette personne ait les compétences « légales » pour contribuer à la réalisation de l'ouvrage.

Les interventions sur une maison ancienne doivent suivre les règles de l'art, l'esprit de son histoire et les lois de notre époque. Comment concilier les normes modernes et l'historicité de la construction?

L'histoire de la maison, la date de sa construction, son style architectural, ses éléments décoratifs distinctifs et les modifications au fil des ans sont autant d'informations qui doivent être documentées dès le départ.

Un statut du patrimoine bâti

Avant d'entreprendre des travaux, l'artisan doit vérifier le statut actuel de la maison. A-t-elle fait l'objet d'un statut particulier comme une citation municipale, un classement historique ou est-elle incluse dans une aire de protection tel un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)? Ce statut indiquera les premières normes qui devront être respectées pour agir à la fois en toute authenticité et en toute légalité.

Les lois de la construction

En principe, légalement, l'ouvrier doit détenir un certificat de compétences de la Commission de la construction du Québec (CCQ) et un permis d'entrepreneur de la Régie du bâtiment. De plus, toute personne qui travaille sur un chantier doit avoir suivi une formation en santé et sécurité sur un chantier de construction donnée par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST). Mais la loi prévoit des exceptions.

Des définitions

Voyons quelques définitions juridiques pour ne pas se perdre en ambiguïtés :

Au sens de la loi (R-20), la fondation, l'érection, l'entretien, la rénovation, la réparation, la modification, la démolition, les travaux préalables d'aménagement du sol exécutés sur les lieux mêmes du chantier et à pied d'œuvre sont d'autant de « travaux de construction ».

On peut alors se demander : Est-ce que les travaux exécutés sur une maison ancienne sont considérés comme étant « sur les lieux d'un chantier » ?

Le terme légal de « chantier de construction » se définit très largement comme étant « un endroit où s'effectue les activités qui rendent un bâtiment prêt à être utilisé pour l'usage dont il est destiné ». Bref, la réponse est oui. Un chantier de construction existera aussi longtemps que des activités seront effectuées sur un bâtiment et que lesdites activités seront nécessaires pour le compléter et le rendre apte ou prêt à être utilisé.

Précisons ici le terme légal de « bâtiment ». Il s'agit de toute construction utilisée ou destinée à être utilisée pour abriter ou recevoir des personnes, des animaux ou des choses. Encore une fois cette définition couvre largement les maisons mais aussi les dépendances.



Rabot, dans l'atelier de Jean Lachance.

Les exceptions à détenir la carte de compétence

La Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction (R-20), mentionne deux types d'exception. D'abord, carrément des exclusions à la loi et qu'on trouve énumérées en son article 19. Une exemption est aussi prévue par règlement pour un salarié d'un entrepreneur. Dans ce cas, l'entrepreneur doit demander l'exemption pour les motifs

que, sans les services de l'artisan, il ne pourra procéder convenablement à faire exécuter des travaux impliquant l'utilisation de techniques anciennes.

Les exclusions

La personne que vous engagez pour ses talents d'ébéniste, de charpentier traditionnel, de forgeron, de tailleur de pierre ou autre métier traditionnel, pourra réaliser les travaux sur votre maison, sans avoir un certificat de compétence délivré par la Commission de la construction du Québec



Réalisation de maquette et plan en préparation de travaux.

notamment si elle répond aux conditions d'exclusion d'artisans ou d'exclusion des travaux pour un particulier.

- a. Exclusion à titre artiste ou artisan :
 - La personne doit, notamment, réaliser ou restaurer une production artisanale originale (de recherche ou d'expression) intégrée à l'architecture d'un bâtiment;
 - Elle détient le statut d'artiste professionnel en étant membre du Conseil des métiers d'art du Québec ou du Regroupement des artistes en arts visuels du Québec (RAAV) ou elle est un restaurateur professionnel ou une restauratrice professionnelle;
 - Elle travaille à son propre compte;
 - Les travaux qu'il ou elle réalise nécessitent un travail de création (recherche historique, ethnologique) et l'expression d'un talent dans le domaine du patrimoine bâti. Plus précisément, il ou elle a recours à des connaissances personnelles, à une aptitude acquise ou à une compétence issue de l'expérience en utilisant des techniques anciennes ou des outils adaptés.
- b. Exclusion pour des travaux exécutés pour un particulier à des fins non lucratives :
 - Il exécute les travaux pour une personne physique, agissant pour son propre compte et à ses fins personnelles et exclusivement non lucratives;
 - Il s'agit de travaux d'entretien, de réparation, de rénovation et de modification d'une maison habitée par la personne-donneuse d'ouvrage ou il réalise les travaux sur un garage ou une remise annexée à la maison habitée par celle-ci.

Les exceptions à détenir une licence d'entrepreneur

Qu'en est-il maintenant de l'obligation de détenir une licence d'entrepreneur selon la loi de la Régie du bâtiment.

Aucune licence de constructeur-propriétaire n'est nécessaire pour la personne physique qui exécute ou fait exécuter des travaux de construction d'une maison unifamiliale ou d'un ouvrage destiné à son usage personnel ou à celui de sa famille. Par contre, si vous agissez sous le nom d'une entreprise, cette exception ne s'applique pas. Elle ne s'applique pas non plus si une partie de la maison est occupée par un local ou un logement loué.

De même, la Régie du bâtiment a déjà mentionné sur son site web que la restauration non structurale d'éléments

architecturaux intégrés au bâtiment, exécutées par des artisans utilisant des techniques artisanales différentes des travaux courants de rénovation, réparation ou entretien d'un bâtiment ne nécessitaient pas une licence. Ces travaux s'apparentent beaucoup plus à des travaux d'art qu'à des travaux de construction. Il est prudent de vérifier auprès de la Régie du bâtiment.

Techniques anciennes versus normes modernes

En tant qu'ethnologue, il m'est arrivé de me demander comment appliquer les normes actuelles réglementant la construction, à une façon de faire à l'ancienne. La question se pose notamment pour les règlements de construction concernant les escaliers, les rampes, les balustres et les balcons.

Par exemple, lors d'un projet de restauration d'une galerie avec des balustres en fer forgé de moindre hauteur que celle exigée par le code de construction actuel, doit-on appliquer la nouvelle norme?

Dans la plupart des cas, un droit acquis s'applique, donc il n'est pas nécessaire de se conformer au code de construction en vigueur ou au règlement de construction de la municipalité. Mais attention, un droit acquis n'équivaut pas à une permission de ne pas se conformer. Il s'agit d'une mesure dérogatoire. Le droit acquis permet de maintenir une situation de fait à la condition qu'elle ait été conforme au moment de la construction initiale. Par exemple, si la hauteur permise d'une balustrade était de deux pieds au moment de la construction et que cette norme avait été respectée à l'époque, alors, une rénovation aujourd'hui pourra s'en tenir à la norme de l'époque. Il est préférable de faire les vérifications auprès de la municipalité pour connaître le règlement en vigueur au moment de la construction. L'assureur en responsabilité civile devrait également être informé de façon à ne pas être tenu responsable en cas d'accident.

L'exercice des métiers d'art du patrimoine bâti lequel consiste à restituer les éléments d'origine d'une maison ancienne suivant les règles d'arts, le savoirfaire traditionnel, l'utilisation des matériaux et des technologies appropriés, s'exécute ainsi dans un environnement légal.



Ancien presbytère, devenu Hôtel de ville de Deschambault.

¹ Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction, communément appelée loi R-20.

CAP-SANTÉ: UNE VISITE DE PASSIONNÉS CHEZ DES PASSIONNÉS!

Diane Jolicoeur

Passion, passion et passion ! Comment décrire autrement ce qui anime les citoyens de Cap-Santé envers leur cher patrimoine ?

Le samedi 6 juillet, Michel Bertrand, le président de la Société d'histoire du Cap-Santé (SHCS), a tout d'abord proposé aux membres de l'APMAQ présents d'observer les saumons atlantiques à la passe migratoire de la rivière Jacques-Cartier. Puis, il nous a fait découvrir sa magnifique maison en cours de restauration, avant de nous donner rendez-vous au restaurant *La Perle du St-Laurent*, situé au quai de Portneuf.

Le lendemain, dimanche, des visites ont eu lieu dans plusieurs résidences de Cap-Santé pour notre plus grand bonheur. À souligner: une régie impeccablement réalisée par les bénévoles de la SHCS.

Des discours de bienvenue ont accueilli les membres de l'APMAQ à la salle municipale Albert-Fortier, place de l'Église, et, par la suite, de généreux propriétaires de maisons ancestrales nous ont ouvert leur porte, vêtus de costumes d'époque! Les maisons Fafard-Bertrand et Paris-Leclerc ont ainsi pu être admirées: intérieurs restaurés avec authenticité, documents historiques situant les bâtiments dans leur contexte original et collections d'artefacts dignes d'un espace muséal! Les aménagements extérieurs ont entre autres révélé une grange remontée sur de nouvelles fondations, une étable et sa toiture ancienne, ainsi qu'un jardin à la mode de nos aïeux, de même qu'un four à pain encore chaud!

Le repas du midi fut partagé dans la salle Albert-Fortier avant que nous quittions à pied pour visiter l'église Sainte-Famille tout près, et son cimetière ombragé. Là, également, deux guides passionnés et extrêmement bien informés ont commenté l'intérieur de l'église magnifiquement décoré, ainsi que les allées paisibles de l'enclos paroissial. Après quoi, l'artiste Jeannette Trépanier a invité les visiteurs à découvrir sa galerie d'art occupant la Maison Mathurin-Morisset (1715), rue du Vieux Chemin: bâtiment rectangulaire aux belles proportions, tout en moellons de pierre, avec son décor intérieur d'époque parsemé d'œuvres d'art magnifiques!

Autre édifice remarquable : le Manoir Allsopp (1740) d'inspiration française, au confluent de la Jacques-Cartier et du Saint-Laurent, en pierre lui aussi, mais recouvert d'un parement de bois. La visite intérieure a permis de voir le foyer de pierre original, les structures de charpente sous la toiture, de même qu'une présentation visuelle relatant l'histoire de la Seigneurie de Cap-Santé. Puis, il fut possible d'arpenter le fort Jacques-Cartier à proximité où d'importants vestiges témoignent encore de la résistance française vécue lors de la guerre de la Conquête. Le Fort, devenu propriété municipale, plusieurs projets de conservation y sont possibles.

Pour clôturer cette journée, cocktail et discours chaleureux ont permis à tous d'exprimer une passion partagée pour la sauvegarde du précieux patrimoine de Cap-Santé!



Mots de bienvenue et explications du Comité d'accueil sur le déroulement des visites. De gauche à droite debout devant la scène : Bernard Gaudreau, préfet de la MRC de Portneuf et maire de Neuville; Michel Blackburn, maire de Cap-Santé; Michel Bertrand et Dave Bélanger de la SHCS / Crédit: Jerry Roy.



Maison Fafard-Bertrand: nos hôtes Nathalie Trudel et Dave Bélanger, et des membres de l'APMAQ attentifs à ce qu'ils avaient à nous dire sur leur propriété et son histoire / Crédit: Jerry Roy.



Maison Paris-Leclerc: Évelyne Bouchard, en costume d'époque et copies de documents anciens entre les mains, parlant de la vie des anciens habitants de sa maison / Crédit: Jerry Roy.



Maison Paris-Leclerc: Jean Merrette, le conjoint de Mme Bouchard, partageant des informations avec les visiteurs de l'APMAQ dans une autre pièce de la résidence / Crédit: Philip Papillon.



Jeannette Trépanier accueillant les visiteurs de l'APMAQ dans sa galerie d'art / Crédit: Jerry Roy.



TOITURES VERSANT NORD

Ferblantiers couvreurs

Spécialistes de toitures en tôle pincée, à baguette et à la canadienne.

Licence RBQ: 5614-2011-01



Jean-François Éthier, président Appelez-nous au 514 887-1<u>770</u>





Bardeaux de Cèdre • isolation et revêtement • charpente ancienne ou neuve•maçonnerie de pierre - cheminée • aménagement int.• restauration et pose de plancher • escalier artisanal • etc...

514-464-1444 www.maisonsdespatriotes.com





CORNICHE

MANSARDE

TOITURE

ARDOISE

CUIVRE

ACIER









Nous sommes là depuis 1987!

Une entreprise familiale

Tél.: 450 661-9737

www.Tole-bec.com

1212, rue Tellier, Laval (Québec) H7C 2H2 Télécopieur : 450 661-2713



VARENNES: BERCEAU SEIGNEURIAL ET RELIGIEUX

Diane Jolicoeur



Accueil à l'Espace des bâtisseurs

« Espace des Bâtisseurs » est le beau nom donné à ce centre culturel récemment inauguré pour souligner le 350e anniversaire de la fondation des Seigneuries de Varennes. Les membres de l'APMAQ s'y sont donné rendez-vous pour démarrer la journée de visite du 8 septembre, puis furent dirigés vers deux pôles religieux importants : le Sanctuaire (1960) et la Basilique Sainte-Anne (1887). Au sanctuaire, ils ont pu voir des expositions dédiées au culte à Sainte-Anne, ainsi qu'à Marguerite d'Youville (1701-1771), fondatrice des Sœurs Grises, native de Varennes. Ils ont également visionné un court film relatant la vie et l'œuvre de cette dernière. À la Basilique Sainte-Anne une guide passionnée et fort bien documentée a su raconter l'histoire de cet édifice imposant, parler de son architecture et de sa riche décoration intérieure. Deux magnifiques chapelles de procession étaient également accessibles dans le cœur du village, la chapelle Saint-Joachin (1831) et la chapelle Sainte-Anne (1862).



Visite de maisons

Après un dîner pris au sous-sol de l'église, les membres sont partis à la découverte de trois magnifiques résidences anciennes. Au 2661 rue Riendeau, nous découvrons la Maison Perreault-Couillard (1750). Construit en pierre, et agrandi au 20e siècle par un corps secondaire en bois, ce bâtiment de campagne a même servi de ferme-école entre 1858 et 1860! Les fenêtres sont très anciennes. Les propriétaires actuels, Isabelle Rodrigue et Martin Tardif, ont fait un travail de recherche remarquable, comme la datation par dendrochronologie. Le propriétaire précédent avait stabilisé les fondations par des semelles en béton. Cette belle ancestrale porte des traces qui en disent long... Espérons qu'elle survivra bien malgré l'urbanisation environnante...



Une seconde maison ouverte à la visite, la Maison Joseph-Chaput (1917), présente une architecture éclectique, avec son toit à quatre versants, sa brique extérieure à deux tons et sa galerie aux colonnes tournées, munie de garde-corps, qui s'élargit au coin droit pour former un pavillon polygonal coiffé d'un mat. A remarquer également son balcon couvert d'un toit à pignon. Monique Desmarteaux et Jacques Dalpé nous racontent avec humour et passion les travaux entrepris depuis leur acquisition : la galerie et sa balustrade reproduite à l'identique, la toiture de tôle refaite en 2016, la véranda en 2017 puis le garage, ainsi que la cuisine d'été et une galerie arrière. À l'intérieur, les amateurs ont pu admirer les vitraux d'origine, les moulures en plâtre restaurées, les encadrements de portes et fenêtres décapés... et même le grenier avec a belle charpente de bois apparente.



Un peu plus loin, la conseillère municipale Carine Durocher nous attendait dans sa maison au 313 de la rue Sainte-Anne. Dans la famille depuis 1952, elle a subi de nombreuses transformations. Dotée de très hauts plafonds, le bâtiment (1768 ou début 1800) date de l'ancienne seigneurie de la Trinité. Ses murs sont en pierre de taille et en moellons. Un foyer majestueux est encore fonctionnel dans la vaste salle à manger. Plusieurs

mythes entourent cet édifice : était-ce une prison ou une boulangerie ? Les investigations se poursuivent ... anciennes photos à l'appui!

L'APMAQ remercie de tout cœur la Société d'Histoire de Varennes qui a tout mis en œuvre pour nous faire vivre et revivre le patrimoine bâti de cette belle ville!

BÂTIMENTS: QUAND REQUALIFICATION RIME AVEC PROTECTION

Diane Jolicoeur





La grange ancestrale de l'Auberge La Fascine, à L'Isle-aux-Coudres, où ont lieu les spectacles de l'établissement. Avant et après sa restauration.

Nul doute qu'en tant que membres d'une association telle que l'APMAQ, vous êtes soucieux de la préservation de notre patrimoine bâti. Cette sauvegarde peut se traduire de différentes manières, selon les besoins identifiés, l'état des bâtiments ainsi que selon les moyens potentiellement mis en œuvre. En effet, tout le monde s'accorde pour dire qu'éviter de démolir est un geste hautement écologique.

Mais, tous les jours, nous sommes témoins de démolitions anarchiques dues à la gourmandise des promoteurs, à l'indifférence de certains propriétaires ou au laxisme de plusieurs municipalités. Pourtant, plusieurs moyens sont de plus en plus mis de l'avant pour sauver « ces belles d'autrefois ». En effet, divers enjeux ont récemment favorisé l'émergence de différents programmes de sauvegarde, de préoccupations telles que le développement durable, les changements climatiques, le recyclage des énergies, la pénurie de matériaux, ainsi que le souci croissant de conservation du paysage urbain et rural.

Dans certains cas, une rénovation du bâtiment sera entreprise, c'est-à-dire une simple opération esthétique de rafraîchissement. Une autre possibilité est la réhabilitation, impliquant un réaménagement de l'immeuble. L'aspect extérieur est alors conservé, mais l'intérieur est modifié pour y améliorer le confort des usagers, dans un souci plus poussé de la réglementation.

Et enfin, une autre avenue possible est la requalification d'un édifice. Il est facile de constater à quel point les changements sociaux et économiques touchent de nombreux bâtiments. Cette opération de requalification permet un changement d'usage tout en assurant sa sauvegarde, mais cet exercice exige créativité et expertise. Heureusement, des exemples de requalification se sont multipliés ces dernières années, et leur rayonnement est très prometteur pour la pérennité de notre patrimoine bâti.

Voici quelques exemples :

- Ancien couvent de Saint-Roch-de-l'Achigan (1883) : Hôtel-de-Ville
- École Victoria, Montréal (1888) : École des métiers de la restauration et du tourisme de Montréal
- Ancienne église Saint-Eugène, Montréal : résidence pour personnes âgées
- Ancien couvent des Petites Franciscaines de Marie, Baie-Saint-Paul : Maison Mère, puis édifice comprenant musée, commerces et auberge de jeunesse
- Monastère des Augustines, Québec : hôtel, restaurant, et musée
- Tour du Stade olympique de Montréal : bureaux pour services bancaires
- Petite église de Sainte-Elizabeth-de-Warwick : salle d'affinage pour la fromagerie

La requalification doit se faire sans dénaturer le bâtiment, ce qui implique le respect de ses composantes architecturales spécifiques. Elle doit également faire l'objet d'un consensus auprès de la population afin de viser l'acceptabilité sociale du projet. Ainsi, l'occupation différente des lieux sera vécue comme une renaissance, un renouveau possible.

L'expérience a démontré qu'il est néfaste pour un édifice d'être laissé à l'abandon en attendant de lui trouver une nouvelle mission. Il est alors préférable de favoriser une occupation temporaire et transitoire des lieux, afin de mieux identifier les futures utilisations possibles.

La requalification ne s'applique pas seulement au domaine résidentiel ou commercial. Les immeubles industriels peuvent également laisser des traces de leur histoire. Ils sont appelés à créer un lien significatif entre le passé et l'avenir au sein de la communauté qui fut témoin de leur évolution. Ce sont des projets qui demandent du temps et de l'argent, mais où tous sont gagnants!



Des travaux de toiture en cours en novembre 2021.



Un exemple de requalification dans Charlevoix

Une grange de facture relativement récente (1940 environ) a fait l'objet d'une transformation radicale à l'Isle-aux-Coudres, lui permettant de passer d'un usage agricole à celui de salle de spectacle estivale. La structure de la bâtisse semble être inspirée par des méthodes d'assemblage traditionnelles. La charpente du toit est d'un type originalement introduit par les Anglais vers le début du XIX^e siècle et a été renforcée pour assurer sa solidité.



Le nouveau plafond en juin 2022.



Le côté est et l'arrière de la grange en mai 2022.

Les murs ont également été restaurés et le parement extérieur en bardeaux de cèdre a été refait à l'identique. Les fenêtres ont été rénovées, la plomberie et l'électricité ont été actualisées, sans oublier l'ajout d'une scène, d'une loge pour les artistes, d'une mezzanine pour la régie ainsi que de rampes pour les projecteurs.

Frédéric Boudreault, propriétaire de l'Auberge La Fascine et de sa salle de spectacle La Grange, décrit ainsi les avantages d'une telle démarche :

« Les propriétés acoustiques d'une vieille grange sont exceptionnelles. Tous les défauts quant à l'équerrage des murs et les aspérités de la structure « pièce-sur-pièce » constituent un avantage presque impossible à reproduire dans une nouvelle construction. En plus de sauvegarder l'un des derniers bâtiments agricoles du village, nous nous sommes dotés d'une salle de spectacle possédant une signature unique. Comme quoi il est encore possible aujourd'hui de préserver le passé tout en construisant l'avenir. »

Voilà un bâtiment qui continuera à afficher sa belle présence dans le paysage charlevoisien, tout en favorisant des activités culturelles signifiantes au sein de la communauté!

Source: Ordre des architectes du Québec (OAQ) Revue Esquisses, vol. 33, no 4, hiver 2022-2023.



Des spectateurs enthousiastes à l'intérieur de la grange devenue salle de spectacle.

CAMPAGNE DE SOCIOFINANCEMENT : UN SUCCÈS INESPÉRÉ POUR UNE GRANDE PREMIÈRE !

Noemi Nadeau, directrice APMAQ

Grâce à votre soutien et à votre générosité habituelle, la toute première activité de sociofinancement virtuelle de l'APMAQ fut un grand succès. Nos sincères remerciements pour vos contributions! Votre enthousiasme a rapidement propulsé la campagne audelà de nos espérances.

La collecte de fonds, lancée le 12 juillet dernier, visait à amasser les fonds nécessaires à la réalisation du projet de *Bottin des ressources du Groupe-conseil* de l'APMAQ.

Vous connaissez les services du Groupe-conseil. Des personnes expérimentées dans différents domaines de la conservation et de l'entretien des édifices anciens sont là pour venir en aide et « donner un coup de pouce » aux propriétaires. Depuis plusieurs années, environ 45 % des questions qui lui furent adressées concernaient des demandes de références pour un professionnel, un service ou une ressource spécialisée dans la restauration des maisons anciennes.

Par le passé, l'APMAQ a produit plusieurs éditions d'un répertoire imprimé des ressources. Peut-être en avez-vous conservé une copie! Devant l'impossibilité de le maintenir à jour un tel répertoire et parce qu'il ne répondrait plus aux méthodes de recherches actuelles, l'APMAQ se tourne vers le support numérique pour partager son expertise.

Un merci particulier à :

Innovation Patrimoine Agricole

Claude Vezeau

Claudine Déom

Denis Proulx

Guylaine St-Denis

Gyslaine Samson Saulnier

Jean-Marc Therrien

Jerry Roy

Marc Laurin

Patrick Toupin

Alexandre Colas

Artès Patrimoine Bâti

Dave Bélanger

Dominique Albernhe

François Gagnon

Marie Gendron

Monique Marceau

Mouluresdeplatre.com /Daniel-Jean Primeau

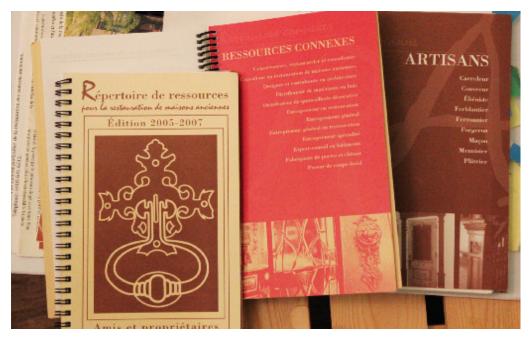
Paul Daniel Muller

Richard Joly





Visuel de la campagne de sociofinancement.



Versions antérieures imprimées du Bottin des ressources de l'APMAQ.

Le projet de *Bottin des* ressources du Groupe-conseil de l'APMAQ est un répertoire de contacts de professionnels qualifiés et des ressources essentielles pour préserver et entretenir les bâtiments anciens québécois.

Les personnes ressources figurant au bottin auront une expertise en patrimoine ou offriront des produits adaptés à la restauration d'une maison ancienne, en vue du maintien d'un long cycle de vie. Notre intention est de soutenir les propriétaires pour assurer la transmission de notre patrimoine aux générations futures.

Notre premier objectif (3500 \$) visait à rémunérer notre partenaire à qui nous avons confié la programmation de l'inter-

face numérique du Bottin des ressources. Nous souhaitons qu'il soit facile à consulter, que vous puissiez y contribuer et qu'il soit accessible sur le site internet de l'APMAQ.

La conception de la structure du bottin est déjà complétée. L'entrée et la vérification des références seront assurées par des bénévoles du Groupe-conseil et notre coordonnateur des communications et du développement numérique qui sont prêts!

Bien sûr, secrètement, nous espérions que votre réponse soit à la hauteur de l'engagement des membres dans l'association. Votre générosité, au-delà de nos attentes, nous a permis de récolter plus de 5 400 \$ par l'interface de La Ruche alors que d'autres membres ont envoyé leurs contributions directement au secrétariat de l'APMAQ. Au total nous avons amassé plus de 6 000 \$! Un montant qui facilitera la réalisation de nos nombreux projets.

La mise en chantier du *Bottin des ressources* est prévue dès cet automne, après notre congrès annuel. Suivez nos communications pour connaître le moment où vous pourrez proposer des ressources pour des travaux réalisés dans le respect du patrimoine, des professionnels qui vous ont accompagnés dans la restauration de votre maison, des entreprises et commerces offrant des matériaux répondant aux particularités des maisons anciennes. Un formulaire sera accessible sur notre site internet pour y présenter une ressource. Nous sommes confiants que vous serez au rendez-vous !

Encore une fois, nos sincères remerciements. Votre générosité est aussi un gage de confiance que nous souhaitons honorer.



